

# GLOSSAIRE<sup>1</sup>

## Amendement à un projet ou une proposition de décret

Un amendement est une proposition de modification d'un projet ou d'une proposition de décret. Cette proposition de modification peut être faite par le gouvernement ou un parlementaire lors de l'analyse du projet ou de la proposition de décret en commission ou en séance plénière.

## Bureau du Parlement

Le Bureau du Parlement est l'instance qui détermine les règles de fonctionnement de l'institution et décide des aspects relatifs à l'administration, au personnel et à son organisation. Au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est composé d'élus qui portent le titre de président, vice-présidents ou secrétaires.

## Démocratie/ses principes/ses valeurs

La démocratie est un régime politique dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens. Les citoyens exercent ce pouvoir (on dit aussi que les citoyens exercent leur souveraineté) en allant voter pour élire leurs représentants au Parlement.

La démocratie s'oppose à la dictature qui est un régime politique dans lequel le pouvoir est concentré dans les mains d'une seule personne.

### Les principes démocratiques

Pour qu'une démocratie puisse fonctionner, il y a certains principes à respecter dont notamment :

- Le principe de la majorité: les décisions sont prises à la majorité c'est-à-dire qu'il faut accepter que son avis ne soit pas pris en considération s'il n'est pas soutenu par une majorité de personnes ;
- L'existence d'une Constitution et de textes législatifs qui définissent et protègent les droits et les libertés des habitants d'un pays ainsi que l'organisation des institutions.
- Le principe de la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire): celui qui adopte des lois (pouvoir législatif = parlement) ne peut pas être celui qui les applique (pouvoir exécutif = gouvernement). Une troisième instance séparée est encore nécessaire pour juger de la bonne application des lois (pouvoir judiciaire) ;
- Le principe des élections régulières : les citoyens doivent être consultés régulièrement par l'organisation d'élections ;
- Le principe de la pluralité des partis politiques: les citoyens doivent avoir le choix de voter pour plusieurs partis politiques.

### Les valeurs démocratiques

La démocratie repose sur un certain nombre de valeurs et d'attitudes telles notamment la tolérance, la solidarité, le compromis, l'égalité et l'équité, le respect. Ces valeurs sont aussi celles que l'on retrouve dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Apprendre à connaître et respecter ces valeurs permet de faire fonctionner la démocratie.

---

<sup>1</sup> Extrait du « Guide pédagogique à destination des enseignants »

Chaque personne a ses idées, sa manière de voir, ses intérêts à défendre. Malgré cela, il faut trouver les moyens de vivre ensemble en paix. La démocratie implique donc aussi des discussions, des confrontations, des conflits d'opinion.

Dans une démocratie, le conflit d'idées et d'opinions est un processus normal et n'est pas négatif s'il n'est pas géré par la violence. Dans une démocratie, c'est le respect de la liberté d'autrui qui prime.

Ainsi, au Parlement, même si les députés sont en désaccords, ils acceptent, néanmoins, tous les principes démocratiques ce qui les conduit à élaborer des compromis qui seront ensuite adoptés par un vote.

### Etat fédéral (la Belgique)

Un État fédéral est un État composé de plusieurs entités autonomes appelées entités fédérées. Chaque entité est dotée de son propre parlement et de son propre gouvernement. La Belgique est un État fédéral composé de trois communautés et de trois régions.

### Majorité

A l'issue des élections régionales, le parti politique qui les a remportées négocie, s'il n'a pas une majorité de députés au Parlement, avec d'autres partis politiques pour former une coalition de partis qui ensemble représentent au moins la moitié + 1 des députés.

Ces négociations entre partis portent sur le programme que chacun d'eux a présenté aux électeurs pendant la campagne électorale. Chacun souhaite ainsi que les mesures qu'il a proposées puissent être mises en œuvre au cours de la législature. Ces accords sont inscrits dans la Déclaration de politique communautaire qui est la feuille de route du gouvernement pour 5 ans.

Le gouvernement ne pourra mettre en œuvre cette feuille de route et adopter les décrets qui en découlent que si son action est appuyée par une majorité d'élus au Parlement pour les voter.

La majorité parlementaire est donc composée d'élus issus des mêmes formations politiques que celles qui sont présentes au gouvernement.

### Opposition

On désigne par opposition, les partis politiques qui n'appartiennent pas à la majorité parlementaire et donc qui s'y opposent. L'opposition a, dans les démocraties, plusieurs fonctions :

- L'opposition constitue un contre-pouvoir : elle permet d'éviter que la majorité, une fois parvenue au pouvoir, n'ait la tentation de mener une politique portant atteinte aux droits et libertés. Elle vérifie l'action du gouvernement notamment en lui posant des questions et en l'interpellant ;
- L'opposition participe également au pluralisme politique, qui est une des bases de la démocratie. Ce pluralisme permet de choisir ses gouvernants. Or, il n'y a de choix véritable que si l'électeur peut se prononcer entre plusieurs possibilités.

Le rôle de l'opposition est donc essentiel en démocratie.